

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Isabelle Brunier*

*Date de dépôt : 7 mai 2018*

## **Question écrite urgente**

### **Ronflements exagérés et volontaires des moteurs des voitures et motos**

Depuis quelques années, et ce malgré le fait que le bruit soit considéré officiellement comme une nuisance et une pollution, néfaste à la santé des citoyens, de plus en plus d'automobilistes et de motocyclistes au volant ou au guidon de puissantes machines se permettent de faire volontairement ronfler leurs moteurs, lors de démarrages ou par à-coup sur les bouts droits, au mépris du bien-être et de la santé du plus grand nombre des citoyens.

- *Comment est-ce possible ? N'existe-t-il pas de réglementation à ce sujet ?*
- *Comment ces bruits excessifs peuvent-ils être ainsi tolérés ?*
- *Quelles mesures sont-elles prises pour les réduire, voire les interdire ?*

Par avance je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il aura à cœur de me donner.